



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E199349

VALABLE JUSQU'AU 12/12/2026

ÉDITÉ LE 15/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2023

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LIBOURNE

Siret : 948 931 290 00019

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7202341

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 133433655 V 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 133433655 V 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : SARL CABARET MICHAEL

2 A ROUTE DE BOURSOL
33350 MOULIETS-ET-VILLEMARTIN

Téléphone : 07 65 51 07 96

Portable : 06 60 71 02 15

Fax :

Site Internet :

E-mail : michael.cabaret@orange.fr

Responsabilité légale :

CABARET MICHAEL GÉRANT

Effectif moyen : 5 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	29/10/2024
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	29/10/2024
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	26/11/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	29/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	14/02/2023
o Poêle ou insert bois	14/02/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	14/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1